

DECLARATION DE DEMARCHAGE

Le démarchage est soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Conformément à l'arrêté municipal N°2025/PM/032 du 04/05/2025, tout démarchage sur la commune doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale (à la mairie le cas échéant), **15 jours avant** le commencement de celui-ci.

SOCIETE / ASSOCIATION

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Nom du gérant :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone :

Mail :

DEMARCHAGE

Objet du démarchage :

Période(s) souhaitée(s) :

Horaire(s) souhaitée(s) :

DEMARCHEUR(S)

Nom et prénom :
Numéro de téléphone :
N° immatriculation du véhicule utilisé :



Nom et prénom :
Numéro de téléphone :
N° immatriculation du véhicule utilisé :



Nom et prénom :
Numéro de téléphone :
N° immatriculation du véhicule utilisé :



Nom et prénom :
Numéro de téléphone :
N° immatriculation du véhicule utilisé :



Date de la demande

Signature et cachet

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un registre tenu par le service de Police Municipale pour le respect des règles de la vente à domicile, appelé "porte à porte", qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux services de la Police Municipale. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la Police Municipale de MURVIEL-LES-MONTPPELLIER - tel : 04.67.47.51.35 - courriel : police@murviel.fr. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).



RECEPISSE

DEMANDE DE DEMARCHAGE

Date de délivrance :

La commune de Murviel-lès-Montpellier atteste avoir reçu une demande de démarchage sur la voie publique présentée par :

- **Nom / Raison sociale :**
- **Activité concernée :**
- **Personnes habilitées à démarcher :**

- **Période autorisée de démarchage :**
- **Horaires autorisés :**

Le titulaire de la présente autorisation s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le Code de la Consommation, les règles de tranquillité publique, et à présenter ce document aux administrés et en cas de contrôle.

Tout manquement pourra entraîner le retrait immédiat de l'autorisation.

Cachet et signature de la mairie